

**AFFECTATIONS DES STAGIAIRES ENSEIGNANTS, DOCUMENTALISTE, CPE
RENTREE 2019**

Principe général :

- **Affectation à mi-temps** : le stagiaire est en établissement scolaire le lundi , mardi et mercredi matin (EPS : 3h d'AS le mercredi après midi pendant la moitié de l'année scolaire)
- **Affectation à temps complet** : le stagiaire est libéré le jeudi pour suivre une formation spécifique ou adaptée.

Affectation à mi-temps		
Stagiaires	Fonction	Quotité de service
<ul style="list-style-type: none"> - Lauréats 2019 - Lauréats 2019 avec expérience significative mais sans diplôme requis - Lauréats 2018 à demi service en renouvellement, report ou prolongation de stage 	Enseignant certifié, PLP (hors EPS)	Maximum 10h les lundi, mardi, mercredi matin
	Enseignant agrégé (hors EPS)	Maximum 9h les lundi, mardi, mercredi matin
	CPE ou DOC	18h les lundi, mardi, mercredi matin
	Enseignant EPS	<u>PEPS</u> : Maximum 9h et <u>agrégé</u> 8h les lundi, mardi, mercredi matin + 3h d'AS le mercredi après-midi pendant la moitié de l'année.

Affectation à temps plein		
Stagiaires	Fonction	Quotité de service
<ul style="list-style-type: none"> - Lauréats 2019 recrutement réservé - Lauréats 2019 déjà titulaires EN - Lauréats 2019 avec expérience significative et diplôme requis 	Enseignants, documentalistes ou CPE	ORS du corps les lundi, mardi mercredi et vendredi (libérés le jeudi)